

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2025
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

Date de convocation : 29/08/2025

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

Absents excusés : Mr Maxime DEKEUKELAERE, Mme Helena BAFUNNO, Mr CALLARD Gabriel.

Pouvoir : Mr Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Éric LEGRAND,

Secrétaire de séance : Mme Dominique BILLOTEY

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 5 juin 2025.

2° - DURÉE D'AMORTISSEMENT SUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT - 25303 :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit :

- 5 ans pour l'achat de la lance haute pression pour le nettoyage des postes de relevage et pour l'achat de deux pompes de relevage pour la continuité du fonctionnement des postes de relevage.

3° - DURÉE D'AMORTISSEMENT SUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2025 – BUDGET COMMUNE – 25300

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit :

- 12 ans pour l'achat d'un fourneau pour le restaurant scolaire.

4° - DÉCISION MODIFICATIVE AU BP 2025 – 25300 COMMUNE :

Il a été constaté un oubli lors de l'ouverture de crédit d'investissement sur l'exercice 2025.

Le maire propose d'imputer cette somme au chapitre 21 (article 2135) afin de palier à cet oubli et actualiser la situation.

Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

5° - ANIMATION POUR LA 28EME FOIRE AU BOUDIN ET DEMANDE DE SUBVENTION :

Pour animer notre 28^{ème} Foire au Boudin qui se déroulera le dimanche 21 septembre 2025 avec une exposition sur le thème « L'Ecole de Viglain d'hier et d'aujourd'hui », il a été sollicité des devis auprès de B.P.S (BOUARD Patrick Sonorisation), l'Association « MUSE 22 » et la Société Musicale de Sully. Le conseil municipal est d'accord pour retenir ces intervenants, sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du soutien aux manifestations culturelles et aux animations locales.

6° - RENTRÉE SCOLAIRE 2025 / 2026 :

Le maire informe que la rentrée scolaire 2025/2026 s'est très bien déroulée.

Les effectifs scolaires sont :

Classe PS – MS – GS : 23 élèves – Enseignante Mme BAILLY Karine et l'ATSEM Mme GUERIN Angéline

Classe GS – CE1 : 22 élèves – Enseignante Mme TALON Capucine et Mme CHABANNE Amandine

Classe CP – CE2 : 23 élèves – Enseignante Mme DE MATOS Christine

Classe CM1 – CM2 : 18 élèves – Enseignante Mme PICARD-POGGI Angélique

Total des effectifs à l'école : 86 élèves

Au restaurant scolaire, 76 rationnaires sont inscrits et 57 enfants à la garderie périscolaire.

7° - ACTUALISATION ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION POUR L'ACCEPTATION DE DONS DIVERS SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Le maire indique qu'il est donné par des personnes physiques ou morales des dons d'argent (en numéraire ou en chèque) pour des sommes différentes à la commune de Viglain. Monsieur le trésorier demande que ces dons soient entérinés uniquement par chèque par le Conseil Municipal sur le budget de la commune.

8° - DEPART D'UN AGENT :

Suite au départ de M. VOISIN Stéphane, le maire recrute un agent technique pour son remplacement.

9° - AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire informe que :

- Le City Stade a été installé. Les travaux ont débuté le 19 août, ils ont duré deux semaines et une partie des jeux pour enfants seront livrés mi-octobre.
- TRAVAUX DE CANALISATION – PREPARATION DCE : En prévision des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable ayant un taux de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) supérieur à la norme de 0.5mg/L, le bureau d'études ADM Conseil nous a fait parvenir le cahier des clauses techniques, le règlement de consultation, le

détail quantitatif, et dont le maire a pris connaissance, valider et donner son accord pour la consultation des entreprises.

- Le maire informe de remerciements de subventions versées par la commune aux associations, la MFR de St Geneviève des Bois ainsi que le SSIAD.

Affiché le 15 septembre 2025

Le Maire,

René HODEAU.

